

REPUBLIQUE DU BENIN

=+==+==

**MAÎTRE D'OUVRAGE : MINISTÈRE DU CADRE DE VIE ET DES TRANSPORTS, EN
CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**MAÎTRE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉ : SOCIÉTÉ DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (SIRAT SA)**

=+==+==

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LES ETUDES
TECHNIQUE, ECONOMIQUE, ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE
SECURITE ROUTIERE POUR L'AMENAGEMENT DES PISTES RURALES
(PREMIERE ET DEUXIEME TRANCHES DE 1 000 KM CHACUNE)**

**Source de financement : BANQUE OUEST AFRICAINE DE
DEVELOPPEMENT (BOAD)**

Références des accords d'avance de fonds :

n°2021031/AF BN 2022 1600 du 21/06/2022

et

n°2022026/AF BN 2022 1400 du 21/06/2022

Référence SIGMAP : PI_ERRnR_87399

AOUT 2024

**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(SERVICES DE CONSULTANTS)**

PAYS : REPUBLIQUE DU BENIN

TITRE DU PROJET : ETUDES TECHNIQUE, ECONOMIQUE, ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE SECURITE ROUTIERE POUR L'AMENAGEMENT DES PISTES RURALES (PREMIERE ET DEUXIEME TRANCHES DE 1 000 KM CHACUNE)

SECTEUR : INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

FINANCEMENT : BOAD

Référence SIGMAP : PI_ERRnR_87399

Référence de l'AMI : N° 012.../2024/SIRAT/DG/PRMP/DP_ERRnR/CSPPR/CPSR/SP-PRMP
du 22 Août.....2024.

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation de Marché n°001 de l'année 2024, publié dans le quotidien national d'information « La Nation » du 14 août 2024 et sur le site web de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), (www.boad.org)
2. Le Gouvernement de la République du Bénin a obtenu auprès de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), des ressources en vue du financement des études du programme national d'aménagement des pistes rurales (première et deuxième tranches de 1 000 km chacune).
3. Les prestations du Consultant consistent à réaliser des études dans le cadre du programme d'aménagement des pistes rurales (première et deuxième tranches de 1 000 km chacune). Il s'agira essentiellement de :
 - mener des études techniques (campagne d'inspections, essais de reconnaissance et géotechniques, recherche de carrières, travaux et études topographiques, études hydraulique et hydrologique et dimensionnement) sur les axes proposés par le maître d'ouvrage ;
 - mener les études économique (détermination de la rentabilité économique) ;
 - mener les études de sécurité routière (présentation du dispositif et des actions à mener en vue d'améliorer la sécurité routière) ;
 - mener les études environnementale et sociale (évaluation des risques ainsi que des impacts environnementaux et sociaux potentiels relatifs aux activités du projet, proposition des mesures d'atténuation ou correctives des impacts négatifs, proposition des mesures de maximisation des impacts positifs, de prévention et de gestion des risques afférents ; élaboration de Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) assorti des coûts de mise en œuvre des différentes mesures proposées et de Plan d'Actions de Réinstallation (PAR) spécifique aux pistes rurales) ;
 - proposer des options d'aménagements adéquats ;
 - établir le Dossier d'Appel d'Offres des travaux.

4. Les prestations sont constituées de quatre (04) missions distinctes pour chaque tranche.

Tranche	Mission N°	Départements couverts	Linéaires (km)
Première	1	Atlantique	244,75
	2	Atlantique	243,79
	3	Atacora-Donga et Borgou-Alibori	267,46
	4	Borgou-Alibori	244
	Total 1^{ère} tranche		1 000
Deuxième	5	Zou et Collines	294,06
	6	Ouémé et Plateau	77,26
		Mono et Couffo	227,68
	7	Borgou et Alibori (1)	205
	8	Borgou-Alibori (2)	196
	Total 2^{ème} tranche		1 000

La liste des différents axes répartis par missions est en annexe.

Chaque Candidat peut formuler des manifestations d'intérêts pour toutes les missions mais ne pourra être attributaire que d'une seule.

5. Le délai d'exécution des prestations est de :

- Pour la 1^{ère} tranche : cinq (05) mois par missions.
- Pour la 2^{ème} tranche : six (06) mois pour les missions 5 et 6 et quatre (04) mois pour les missions 7 et 8.

6. La Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de la **Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT SA)** lance, pour la réalisation de ces prestations, un avis d'appel public à manifestation d'intérêt à l'endroit des Bureaux d'Etudes ou Groupements de Bureaux d'Etudes de l'espace UEMOA qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 62 et 121 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des Marchés Publics en République du Bénin.

7. Les consultants intéressés doivent fournir les informations spécifiques qui démontrent qu'ils sont pleinement qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et la preuve de son existence, les références de prestations similaires, liste de personnel qualifié dans les domaines de mission) ainsi que toutes autres informations pertinentes.

Il est demandé aux candidats de fournir ces informations de façon synthétique sur 15 pages au maximum.

NB :

- *Seules les références dûment justifiées (copies certifiées conformes des attestations de bonne fin d'exécution de l'Autorité Contractante correspondante et copies légalisées des extraits des contrats de base (sans les annexes) seront prises en compte. En ce qui concerne les attestations de bonne fin délivrées par la SIRAT, les extraits des contrats y afférents ne sont pas nécessaires à joindre ;*
- ***On entend par prestations similaires, les prestations d'études complètes (APS, APD et élaboration de Dossier d'Appel d'Offres des travaux) incluant les études technique, économique, environnementale, sociale et de sécurité routière pour l'aménagement (construction ou réhabilitation) de pistes rurales, de routes en terre ou de routes bitumées, réalisées au cours des dix (10) dernières années (2014-2023) et de l'année en cours 2024.***

8. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

A titre indicatif, l'équipe du consultant sera constituée d'experts permanents composée d'un Ingénieur routier (BAC+5 en Génie Civil ou Travaux Publics ou Génie Rural) ayant 10 ans d'expérience au moins et d'un Economiste des transports (BAC+5 en Economie des Transports) ayant au moins 08 ans d'expérience, tous ayant participé aux études techniques et/ou de faisabilité d'infrastructures routières en l'occurrence d'

9. **Une liste de six (06) candidats** présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie **pour chaque mission** par l'Autorité contractante sur la base de la grille d'analyse ci-jointe.

Pour être admissible sur la liste restreinte, il faut avoir une note minimale de 75 points. En cas de difficulté dans la constitution de la liste restreinte pour cause d'égalité de notes, il sera pris en compte le critère de nombre total de références similaires présentées par les candidats concernés et un classement sera fait dans l'ordre décroissant du nombre total de références similaires. Ainsi, les candidats présentant les nombres les plus élevés seront préférés.

Tout candidat qui présente pour la même mission plus d'une offre, seul ou en groupement, sera disqualifié.

10. La procédure de la présente manifestation d'intérêt sera conduite en application des Directives pour la passation des marchés de services de consultants financés par un prêt ou une avance de fonds de la Banque Ouest Africaine de Développement.

11. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions technique et financière et un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection basée sur la qualité technique et le montant de la proposition financière (sélection qualité-coût).

12. Aucun bureau d'études engagé pour fournir des services de conseil en vue de l'exécution de la présente mission, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admis ultérieurement à fournir des biens ou réaliser des travaux afférents au projet.
13. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de monsieur **Salifou MAMAN**, Personne Responsable des Marchés Publics ; e-mail: prmp@sirat.bj et prendre connaissance des documents de présélection au secrétariat permanent des marchés publics: 4ème étage bureau B 57 de l'immeuble SCI Trait d'union, von Obama Beach, quartier Ahwanleko Plage ; 04 BP : 1109 Cotonou Bénin ; Tél: +229 21 60 45 45 / 97 48 70 55 ; de 8 h 00 à 12 h 30 minutes et de 14 h 00 à 17 h 30 minutes (heure locale GMT + 1)
14. Les manifestations d'intérêt et les informations produites en un (01) original et trois (03) copies, rédigées en français, doivent être déposées sous plis fermés au plus tard le Judi 12 Septembre 2024 à 10 heures précises (heure locale GMT+1) au **SECRETARIAT DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS** dont l'adresse est indiquée ci-dessus. **L'envoi des manifestations d'intérêt par voie électronique n'est pas autorisé.**

Elles doivent porter les indications suivantes :


**« Avis d'appel public à manifestation d'intérêt pour les études du programme d'aménagement des pistes rurales (première et deuxième tranche de 1 000 km chacune). SOCIÉTÉ DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (SIRAT SA), Immeuble SCI Trait d'union, von Obama Beach, quartier Ahwanleko Plage; 04 BP : 1109 Cotonou Bénin ;
<<A n'ouvrir qu'en séance>>**


Indiquer la ou les mission(s) auxquels le candidat à soumissionner.

Les manifestations d'intérêt seront ouvertes en présence des représentants des candidats qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le même jour, soit le 12 Septembre 2024 à **partir de 10 heures 30 minutes (heure locale : GMT +1)**, dans la salle de conférence de la Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT SA).

Cotonou, le 22 Août 2024

La Personne Responsable des Marchés
Publics de SIRAT,


Salifou MAMAN



**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LES ETUDES TECHNIQUE,
ECONOMIQUE, ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE SECURITE ROUTIERE
POUR L'AMENAGEMENT DES PISTES RURALES
(PREMIERE ET DEUXIEME TRANCHES DE 1 000 KM CHACUNE)**

GRILLE D'ANALYSE DES MANIFESTATIONS D'INTERÊT

La grille d'évaluation technique est consignée dans le tableau ci-après :

N°	Critères		Note	Pondération
1	Nature des activités	Etudes et/ou contrôle et surveillance de routes et ouvrages d'art	15 points	15
2	Nombre d'années d'expériences	< 02 ans	0 point	10
		02 à 05 ans	05 points	
		05 à 10 ans	08 points	
		> 10 ans	10 points	
3	Qualifications du candidat dans le domaine des prestations durant les dix (10) dernières années (2014-2024) (joindre les attestations de satisfécit ou les pages de garde et de signature des contrats)	Nombre de missions d'études complètes (APS, APD et élaboration de Dossier d'Appel d'Offres des travaux) incluant les études technique, économique, environnementale, sociale et de sécurité routière pour l'aménagement (construction ou réhabilitation) de pistes rurales, de routes en terre ou de routes bitumées dont 10 points par étude.	20 points	40
		Nombre de missions d'études techniques d'APD de pistes rurales, dont 5 points par étude	10 points	
		Nombre d'études d'impact environnemental et social d'infrastructures routières, dont 5 points par études	10 points	
4	Organisation technique et managériale	Organigramme, certifications, niveau d'utilisation des outils d'évaluation des performances (tableau de bord, indicateurs de gestion des performances, etc.)	5 points	5
5	Qualifications générales et nombre de personnels professionnels permanents du Candidat (condition minimale : 05 ans d'expériences au moins en qualité d'experts permanents du candidat)	Un (01) Ingénieur routier	20 points	35
		Un (01) Economiste des Transports	15 points	
				100

NB : Seules les références dûment justifiées (copies certifiées conformes des attestations de bonne fin d'exécution de l'Autorité Contractante correspondante et des copies légalisées des extraits des contrats de base (sans les annexes) seront prises en compte. En ce qui concerne les attestations de bonne fin délivrées par la SIRAT, les extraits des contrats y afférents ne sont pas nécessaires à joindre

Pour être admissible sur la liste restreinte, il faut avoir une note minimale de 75 points.

**ETUDES TECHNIQUE, ECONOMIQUE, ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE
SECURITE ROUTIERE POUR L'AMENAGEMENT DES PISTES RURALES
(PREMIERE TRANCHE DE 1 000 KM)**

LISTE DES PISTES

Pour la première tranche :

N° AXES	DESIGNATION DES AXES	LINEAIRES (KM)
I-DEPARTEMENT DE L'ATLANTIQUE		
MISSION 1		
1	Zinvié (Eglise catholique)-carrefour Gbodjohounko-Yokpo-RN31	9,00
2	RN1 (EPP Togoudo)-Avoungnansouhoué-Gakpé-RN1 (Savi)	5,50
3	Massétomè-Avamè-Gbègoudo	4,10
4	Avamè-Avadomey	2,60
5	Agouakoua-Agazoun	1,40
6	RNIE1 (carrefour Gbèna)-Hôpital de Zone-Tanou-Gangonhouli-Tokpadomè	14,45
7	Gangonhouli-Djomaconhocon-Oudalamihocon-Atindéhouhocon-Arrondissement Gamalomè	6,20
8	Arrondissement Gamalomè-Atindéhouhocon-Gnonoumonoudou-Bossouvi-RNIE1 (Commissariat central)	11,00
9	Zè monument-centre de santé Koundokpoé	7,50
10	EPP Tangnigbadji-Hèdo Akpatissa	4,50
11	Hinvi-Tanga-Dokota (Zè)	20,00
12	Station INRAB-Vénaga-Dègah-Oussa-Hinvi	7,00
13	Allada-Tori Cada-Glo Djigbé	41,00
14	Avléssa-Houézè-Anavié RNIE2	2,50
15	Gandomè -Toffo centre	7,80
16	Houègbo(Marché)-Sey-Djanglanmè	15,00
17	Séy-Ahito-Kpokpa	5,40
18	Azohoué – Aliho -Azogo	15,00
19	CEG Agouako-Tori Cada	14,00
20	Tori Avamè Centre (Mangatinsa)-Hla	5,00
21	Dispensaire rail -Tori Cada (azohouéaliho)	8,50
22	Houéglé-Anako	6,00
23	Lanhonou-Zoundji	8,00
24	Akadjamè-Zoungbomè-Houégoudo Anagbo	4,00
25	Tègbo-Tokpa-Avagoudo	2,70
26	Lon agonmey-Tokpa-Glotomey	8,00
27	Hessa-Adjimè-Gbéto	4,50
28	Azohouè-Hongbo-Couffonou	4,10
TOTAL MISSION 1		244,75
MISSION 2		
29	Ganvehounto – Gome – Agonvodji-Agbanto	9,00
30	Tchibozohocon-Adjibame	6,50
31	Yovocodji – carrefour Gbolouhocon	2,09
32	Gare train-Zongome	0,70
33	Cocoundji i -Gbèganhoue	6,40
34	RN (Kpomayahi) – Kodome	4,50
35	Marche Atcakanme-Gbedakonou	3,50
36	Chez Kenam-Secome	1,00
37	Cocoundji-Assrossa-voie Tokpa Dome	3,00
38	Glegbotonou – Telokoe	2,50
39	Kougbedji – Kouzoumè	3,00
40	Alfahocon-AÏdjedo	2,50
41	Tori (Ex-Eglise Catholique)-Tokpa Domè-Vovio	30,00

N° AXES	DESIGNATION DES AXES	LINEAIRES (KM)
42	Agassagodomey-Abomey Ounmey	4,50
43	Akassato - Ahomey-Gbékpa	8,00
44	Yèvié - Ahomey Lokpo	5,20
45	Carrefour Zoundja-Eglise Christianiste Célexte ICC-Kpanzoukpa	4,50
46	Pavé ICC-Pavé KEREKOU-Lycée Chinois-voie cimetièrè Adjagbo	4,50
47	Marché Togba-Deagbo-Golo-Agongbé	10,00
48	RNIE2-Cimetièrè Adjagbo	2,50
49	Carrefour Tankpé-Eglise Houèto	3,00
50	Maria Gléta (Gazoduc)-Carrefour Tokan	4,00
51	Ouidah-Gbézounmè	20,00
52	Commissariat Savi-Assogbénoudaho	16,00
53	Savi-Tohonou	16,00
54	Ahouikodji-Fonsa	8,00
55	Sitébou-Towonou	11,00
56	Vinanwa-Avlékété-Pahou	8,00
57	Pahou Marché-Adouhounko plage	12,00
58	CCS-Seyigbé Berge	3,00
59	Digue Lac Toho/Adovié-Hounvè	4,70
60	Commissariat Ouidah I -Ganlononcodji-Houèto	4,20
61	Gbéhonou-Aïdo	3,00
62	Agbétogbé-Azizakouè Berge	4,00
63	Marché Glo Djigbé-Agongbé-Drabo-Marché Togba	10,00
64	Carrefour Aglansa (RNIE 2)-Domègbo-Agongbé	3,00
TOTAL MISSION 2		243,79
TOTAL I : ATLANTIQUE		488,54
MISSION 3		
II- DEPARTEMENTS DE L'ATACORA ET DE LA DONGA		
65	Kika-Guissorou	15,00
66	Kika-Borou	10,00
67	Guilmaro-Kouré	20,00
68	Guilmaro-Woor	5,00
69	Séké-Guissorou	20,00
70	Tandafa-Kpakou -Séri-Oroufina	40,00
TOTAL II : ATACORA-DONGA		110,00
III- DEPARTEMENTS DU BORGOU ET DE L'ALIBORI (1)		
71	Banikoara-ansonkpian	24,46
72	Gonkangnimia-tissoua-gnambanou	19,00
73	Somperekou-poto-bouyangou	25,00
74	Ounet-boniki-mondarou	22,00
75	Derou-dokossouanrou-djakogui	30,00
76	Borodarou-kilouboura-biloubou	15,00
77	Sori-tinra	22,00
TOTAL MISSION 3		267,46
MISSION 4		
78	Bagou-kali-diadia	15,00
79	Kali-alibori	26,00
80	Zougou-dougoulaye	18,00
81	Wara-souedarou	22,00
82	Saah-angaradebou	18,00
84	Pade-gbepororo-togo	24,00
85	Kassakou-guedarou	22,00
86	Sonsoro-gorobani	25,00
87	Goungoun-france	18,00
88	Gbasse-tchakama-gbarana	16,00
90	Angaradébou-Fouet-Zarouan	27,00
91	Bodjécali-Tombouctou	13,00
TOTAL MISSION 4		244,00

N° AXES	DESIGNATION DES AXES	LINEAIRES (KM)
TOTAL III : BORGOU-ALIBORI (1)		401,46
TOTAL PREMIERE TRANCHE		1 000

Pour la deuxième tranche

N° AXES	DESIGNATION DES AXES	LINEAIRES (KM)
MISSION 5		
I - DEPARTEMENTS DU ZOU ET DES COLLINES		
22	Savalou (carrefour CARDER)-Gbondjindji	8
23	Savalou-KonKondji	24
24	Savalou-Bagandoho-Dassaglédji-Batèdji-Gbadagba-Sokpa-Djidja	63,8
25	Djago-Awaya-Wandébagni	10,1
26	Zaffé-Mendégbé	9
27	Adjadonoudo-Gounssoé-Adjanoudoho-Agbogbomé	32
28	Okemèré-Igoho	5,56
29	Soclogbo-Bogou-Agbodjedo-N'gbega	20
30	Bogou-Paouignan	9
31	Wèdèmè-Yagbo	12
32	Houkpogon-Koutéou-Vidjantoun-Abagon-Assio	43
33	Kana-Kinta-Agbangnizoun-Lissazoun-Bohicon	28,6
34	ABOMEY (JEANNE D'ARC)-AVOGBANA-TINDJI	11
35	ABOMEY (AGNAGNA)-TANVE-SAHE ABIGO-FLEUVE COUFFO	18
TOTAL I : ZOU-COLLINES		294,06
TOTAL LOT 1 MISSION 5		294,06
MISSION 6		
II - DEPARTEMENTS DE L'OUEME ET DU PLATEAU		
1	Akpro Misséré-Dagbéhouè	9,11
2	Yagbé-Kétonou	9,35
3	Zinli Vally(voie cinquantenaire)-Houndoto-Vodénou-Atchoukpa-Todédji-RNIE 1 bis	7,6
4	Odometa-Atanka-Tobodo	14
5	Adakplamè-Agonlin-Kpahou	27
6	Avrankou-Djomon-Katagon	10,2
TOTAL II : OUEME-PLATEAU		77,26
III - DEPARTEMENTS DU MONO ET DU COUFFO		
7	Tokanmé - Montou - Abouhoué	15
8	Gbodja - Takpatchimé	15
9	Lanta - Centre - Alonouchihoué	12
10	Lanta - Centre - Azahoué	12
11	Amondjigon - Olivierhoué	20
12	Dakounihoué - Sodjagohoué - Volly - Agbohohoué - Kouffokpa	27
13	Hélétomè-Fignohoué-Godohou	15
14	Wakpè-Fandjaghoué-Mahougbehoué	15
15	Doutou - Tokpa	14
16	Ouèdèmè - Dansihoué (y compris les embranchements Zounkpoéhoué - Atinmado; Kaohoué - Adhohoué et Tokpa - Tékouhoué)	12
17	Ouèdèmè - Monoto (y compris les embranchements EPP Adjohoué - Togbéhoué et carrefour Akplohoué -Akplohoué)	12
18	Houin - Koudo (y compris l'embranchement Anakahoundéhoué - Tchikomey dodomè)	12,5
19	Carrefour Agbobada - Atchannou-Hounkpon	20
20	Athiémé - Ahoho-Dédékpohé-Adohoun + bretelle Ahoho -village Ahoho	12,9
21	Athiémé - Adohoun-Latévicondji	13,28
TOTAL III : MONO-COUFFO		227,68
TOTAL MISSION 6		304,94
MISSION		

N° AXES	DESIGNATION DES AXES	LINEAIRES (KM)
IV - DEPARTEMENTS DU BORGOU ET DE L'ALIBORI (1)		
36	Nikki-Tanapké-Fodarou	35
37	Nikki-Boucanère-Sonworé-Honco Gouréyacou	15
38	Sakabassi-Gouré bata-Dokounda	15
39	Sakabansi-Pèrangou Baguiri	15
40	Biro-Gnonkouroukali	30
41	Papanè-Beffa	23
42	Guinirou-Gango	18
43	Yébéssi-Champ Démon	22
44	Kokey-Soumabougou-Finfinbou	32
TOTAL MISSION 7		205

MISSION 8		
V - DEPARTEMENTS DU BORGOU ET DE L'ALIBORI (2)		
45	Toroma-Gbarin	23
46	Karagou Kourou-Domdangou-Mekrou	15
47	Ounet-Sombikeregou-Kpeborogou	18
48	Somperekou-Bourin-Wanrougourou-Alibori	29
49	Kokiborou-Bokere-Bonte	15
50	Toura-Sonnou-Petit Paris	30
51	Gbassa-Gaani	17
52	Founougo-Banfanou-Kokey	17
53	Goumori-Bonni-Mekrou	15
54	Kokey-Tinmingou-Mourousse	17
TOTAL MISSION 8		196
TOTAL DEUXIEME TRANCHE		1000